

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré
Samuel Côté
Nathalie Bélanger
Diane Pelletier
Nathalie Pelletier
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

Sont absents les conseillers Yvon Lamontagne et Bertrand Bilodeau.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. FINANCES
 - 3.1) Présentation des prévisions budgétaires 2019;
 - 3.2) Adoption des prévisions budgétaires 2019.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

La séance sera aussi diffusée sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut s'en référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

-
1. 608-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. FINANCES

3.1) Présentation des prévisions budgétaires 2019

Mme Diane Pelletier, conseillère, assistée par Mme Manon Courchesne, directrice des Finances et trésorière, présente les prévisions budgétaires pour l'année 2019.

3.2) 609-2018 Adoption des prévisions budgétaires 2019

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que les prévisions budgétaires des activités de fonctionnement de la Ville pour l'année 2019 totalisant 80 239 100 \$ soient adoptées;

Que le document explicatif de ces prévisions budgétaires soit publié dans une prochaine édition du journal *Le Reflet du Lac*, et ce, au lieu d'une distribution à chaque adresse civique sur le territoire de la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents. Toutefois, sept membres du conseil sur neuf sont présents, incluant Madame la mairesse.

5. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Michel Gauthier :
 - Versement de 25 000 \$ annuellement à l'église Saint-Patrice pour le stationnement;
 - Hausse importante du taux de taxation et des valeurs foncières.
- M. Marc Delisle :

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- Excédent indiqué en négatif;
 - Compte de taxe trop élevé pour les non desservis comparativement aux desservis.
 - M. Pierre Boucher :
 - Objectifs demandés en lien à l'augmentation de la masse salariale;
 - Nombre d'employés équivalent temps complet (ETC).
 - M. Alain Albert :
 - Fait saillant – effort de rationalisation et hausse de la masse salariale de 6 %;
 - Exposé sur l'optimisation des ressources.
 - M. Guy Gaudreau :
 - Rapport semestriel des revenus et dépenses;
 - Analyse de la dette / ratio.
 - M. Michel Raymond :
 - Profits générés par Hydro-Magog;
 - Aqueduc et traitement de l'eau potable;
 - Collecte des matières résiduelles – montant de la ristourne;
 - Sommes versées à Magog Technopole et Corporation de la maison Merry.
 - M. Michel Gauthier :
 - Montant versé par la Ville annuellement au Centre d'interprétation du Marais;
6. 610-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière